

Indicateurs 2015

Taux d'Equipement

€ / habitant

Direction de l'Autonomie
Département Appui au pilotage et à la performance
Département Allocation de Ressources



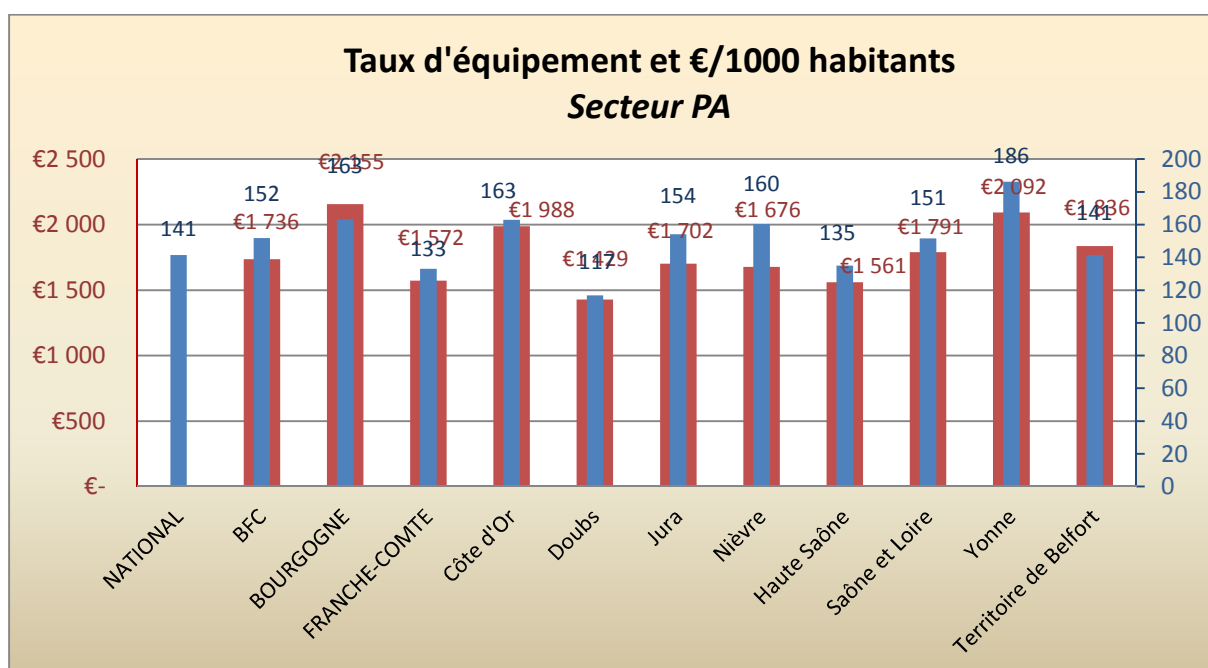
Taux d'équipement dans le secteur « Personnes Agées »

Le **taux d'équipement** correspond au nombre de places en EHPAD, SSIAD, Accueil de Jour et Hébergement temporaire sur chaque territoire divisé par le nombre de personnes de plus de 75 ans habitant ce territoire et multiplié par 1000.

En Bourgogne-Franche-Comté, le taux d'équipement médian est de 152 (141 au niveau national).

Les **€/habitants** correspond à la dotation affectée aux EHPAD, SSIAD, Accueil de Jour et Hébergement temporaire sur chaque territoire divisé par le nombre de personnes de plus de 75 ans habitant ce territoire.

En Bourgogne-Franche-Comté, l'indicateur « € pour milles habitants de +75 ans » est de 1736€.



Taux d'équipement dans le secteur « Personnes Handicapées »



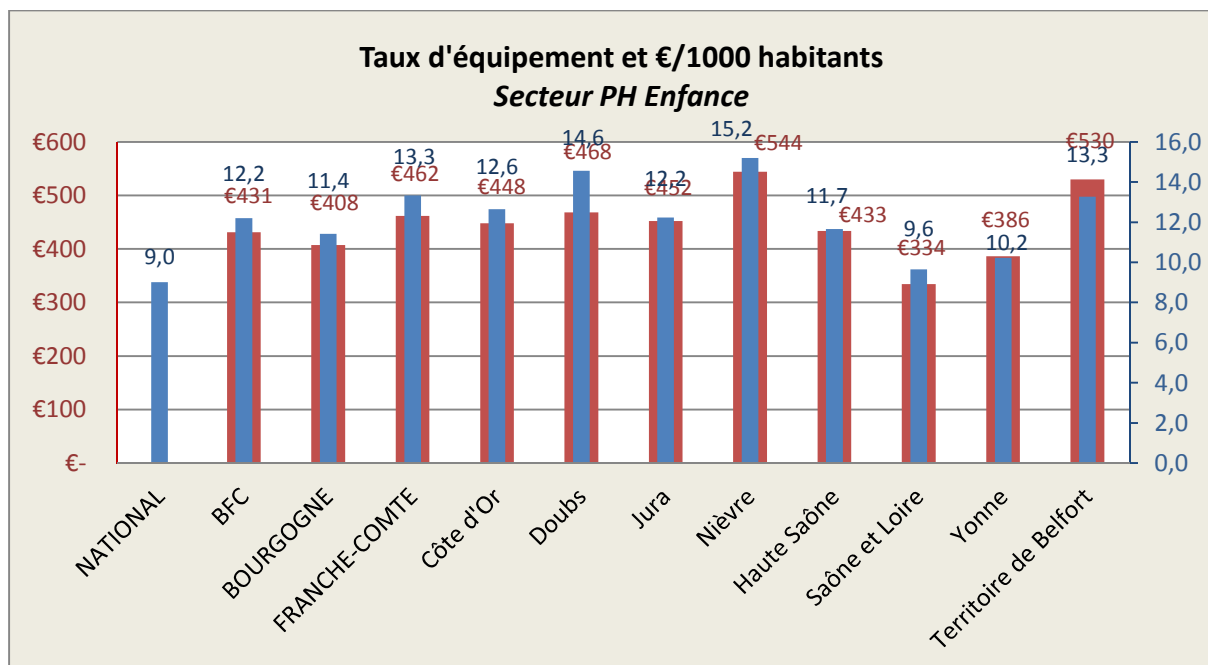
Le secteur enfance

Le **taux d'équipement** « Enfance » correspond au nombre de places en CMPP, CAMSP, SESSAD, IME, IEM, EEAP, ITEP, CRA, EEAH, EEEH, CAFS, sur chaque territoire divisé par le nombre de personnes de moins de 20 ans habitant ce territoire.

En Bourgogne-Franche-Comté, le taux d'équipement « Enfance » médian est de 431.

Les **€/habitants** correspond à la dotation affectée aux CMPP, CAMSP, SESSAD, IME, IEM, EEAP, ITEP, CRA, EEAH, EEEH, CAFS, sur chaque territoire divisé par le nombre de personnes de moins de 20 ans habitant ce territoire et multiplié par 1000.

En Bourgogne-Franche-Comté, l'indicateur « € pour milles habitants de -20 ans » est de 12.21€ (9€ au niveau national).





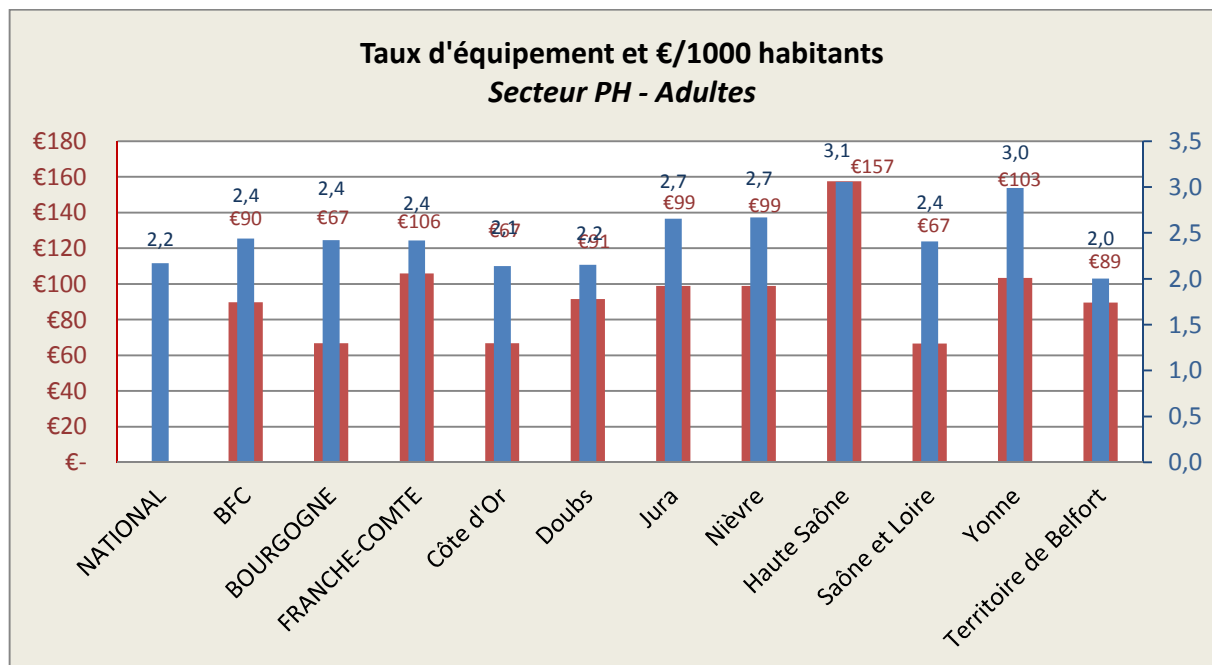
Le secteur adulte

Le **taux d'équipement** « Adulte » correspond au nombre de places en MAS, FAM, SSIAD PH, CRP, CPO, UEROS sur chaque territoire divisé par le nombre de personnes de 20-60 ans habitant ce territoire et multiplié par 1000.

En Bourgogne-Franche-Comté, le **taux d'équipement** « Adulte » médian est de 2,5.

Les **€/habitants** correspondent à la dotation affectée aux MAS, FAM, SSIAD PH, CRP, CPO, UEROS sur chaque territoire divisé par le nombre de personnes de 20-60 ans habitant ce territoire.

En Bourgogne-Franche-Comté, l'indicateur « € pour milles habitants de 20-60 ans » est de 90€.





Le secteur travail

Le taux d'équipement « Secteur travail » correspond au nombre de places en ESAT sur chaque territoire divisé par le nombre de personnes de 20-60 ans habitant ce territoire et multiplié par 1000.

En Bourgogne-Franche-Comté, le taux d'équipement « Secteur Travail » médian est de 4,15.

Les **€/habitants** « Secteur travail » correspond à la dotation affectée aux ESAT sur chaque territoire divisé par le nombre de personnes de 20-60 ans habitant ce territoire.

En Bourgogne-Franche-Comté, l'indicateur « € pour milles habitants de 20-60 ans » est de 48€.

